CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2021

Procès-verbal de la Séance extraordinaire tenue par le Conseil municipal le 9 juillet 2021 à 9 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance se tient par visioconférence, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Cette séance fut convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal et l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal, aux membres du Conseil municipal et chaque membre déclare en avoir reçu copie.

Étaient présents : les conseillères mesdames Suzanne Young Paradis et Miriam Rioux et les conseillers messieurs André Cliche, Eric Johnston, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali

Étaient aussi présents : madame Véronique Cronier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ainsi que monsieur Sylvain Michaudville.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 9 heures 05 minutes.

2021-07-1830 **1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Suzanne Young Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-588 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE N'EXCÉDANT PAS 25 ANS, POUR FINANCER DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR DES SECTIONS DU CHEMIN JACKSON, DE LA ROUTE PRINCIPALE ET DU CHEMIN MILLETTE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-07-1831 **2.DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-588 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE N'EXCÉDANT PAS 25 ANS, POUR FINANCER DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR DES SECTIONS DU CHEMIN JACKSON, DE LA ROUTE PRINCIPALE ET DU CHEMIN MILLETTE**

ATTENDU QUE les travaux concernent des dépenses d'infrastructures de voirie ;

ATTENDU QU'un estimé des travaux d'interventions curatives visent les segments 3-1, 3-2, 3-5, 3-6, 3-10, 3-11, 3-12, 3-13, 3-14, 3-15, et 3-17 de la Route Principale des documents préparés par Arrimage.com, ingénieurs, le 27 avril 2021 portant le numéro de plan RIRL 2020-1085 pour un montant de 11 441 525 $ produit en annexe A aux présentes ;

ATTENDU QU'un estimé des travaux d'interventions curatives issus d'un PIIRL visent les segments 6-5 et 6-6 du chemin Jackson selon des documents préparés

par Arrimage.com, ingénieur, le révisé le 22 juillet 2021 portant le numéro de plan RIRL 2020-1090 pour un montant de 1 312 915 $ produit en annexe B aux présentes ;

ATTENDU QU'un estimé des travaux d'interventions curatives visent les segments 2-4 du chemin Millette documents préparés par Arrimage.com, ingénieurs, le 22 juillet 2021 portant le numéro de plan RIRL 2020-1105 pour un montant de 1 207 244 $ produit en annexe C aux présentes ;

ATTENDU l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles et la Municipalité de Wentworth-Nord concernant le partage des coûts des travaux sur le chemin Millette ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de 9 663 054 $ aux termes d'une confirmation du Programme d'aide à la voirie locale en date du 31 mars 2021 produite en annexe des présentes, pour la route Principale ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de 927 526 $ aux termes d'une confirmation du Programme d'aide à la voirie locale en date du 31 mars 2021 produite en annexe E des présentes, pour le chemin Millette ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de 1 008 714 $ aux termes d'une confirmation du Programme d'aide à la voirie locale en date du 31 mars 2021 produite en annexe F des présentes, pour le chemin Jackson ;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité est fixée à 10 % de la confirmation de Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement Infrastructures Routières Locales (RIRL) ;

ATTENDU QUE selon l'article 1061 du Code municipal, le règlement d'emprunt ne requiert que l'avis du ministre puisque les travaux reçoivent une aide financière du gouvernement du Québec à 90 % ;

ATTENDU QUE selon l'article 1063 1er alinéa du Code municipal, le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE toute dépense assujettie à cet emprunt doit être au préalable justifiée et autorisée par le conseil municipal au moyen d'une résolution adoptée à cet effet ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal s'est engagé à ce que les seuls fonds à utiliser sur ce prêt soient pour les travaux exacts décrits dans les annexes A, B et C et que par conséquent, les fonds non utilisés ne seront pas empruntés ;

ATTENDU QUE la municipalité est disposée a élargir la route pour assurer une plus grande sécurité à tous ces usagés et que les coûts reliés à cette fin seront absorbés par la municipalité ;

ATTENDU l'avis de motion donné par madame Suzanne Young Paradis lors de la Séance extraordinaire du Conseil tenue le 9 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Young Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder au

dépôt du projet de règlement numéro 2021-588 décrétant un emprunt remboursable sur une période n'excédant pas 25 ans, pour financer des travaux de réfection sur des sections du chemin Jackson, de la route Principale et du chemin Millette.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire, Monsieur François Ghali, fait la lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Je soussignée Véronique Cronier certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 23 juillet 2021.

2021-07-1832 **4 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Suzanne Young Paradis, appuyée par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance extraordinaire à 9 heures 51 minutes

_____	_____
François Ghali Maire	Véronique Cronier Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim